



Etude « Comment développer un projet alimentaire territorial bio solidaire ? »

Synthèse



Etude réalisée par :



Mars 2022

Financé par



Cofinancé par l'Union européenne

Créé il y a 30 ans, le premier Jardin de Cocagne a donné naissance à un réseau constitué aujourd'hui de 102 structures partout en France. Animés par un double défi, produire en agriculture biologique et insérer les personnes éloignées de l'emploi, les Jardins de Cocagne sont devenus des acteurs incontournables des systèmes alimentaires locaux.

Leur implication territoriale et la constitution de multiples partenariats confèrent à ces structures une place particulière dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). L'enjeu de cette étude est alors de comprendre les apports de ces structures d'insertion par l'activité économique au sein des PAT et d'appréhender leurs rôles. Basée sur une enquête, une collecte de données (bibliographique et entretiens), une analyse collective et des temps d'échanges, cette étude propose un état des lieux et des axes stratégiques. Vous trouverez davantage de détails dans le rapport complet.

- ***Des Jardins ancrés et innovants : une synergie d'activités et des liens privilégiés pour transformer les systèmes alimentaires***

La plupart des Jardins interrogés dans cette étude ont la particularité d'être anciens. Ainsi, ils sont dotés d'un **ancrage territorial important**, fruit de bonnes relations entretenues par des échanges réguliers et des envies convergentes entre ces structures et les collectivités. La mise en place d'un Jardin demeure une démarche volontariste longue et engageante, née parfois de la coopération avec une collectivité territoriale.

La rareté de structures d'insertion en maraîchage bio, la stabilité des équipes animant les Jardins et l'implantation territoriale forte constituent autant de points permissifs d'une **synergie des activités** au sein de ces structures. Si les projets initiaux relevaient uniquement du maraîchage bio en chantier d'insertion, de nouvelles activités se développent. Parfois impulsés par des demandes extérieures, de l'Etat aux collectivités, et nécessitant une professionnalisation structurante des modèles économiques, ces nouveaux projets convergent toujours vers l'insertion.

Par cette approche particulière, les Jardins contribuent à bâtir des systèmes alimentaires locaux en **produisant** une large gamme de fruits et légumes, diffusés sous forme de paniers, dans des fermes aux dimensions adaptées aux contextes locaux. En outre, **une réflexion globale** se dessine au sein de ces organisations. Une diversification des débouchés est proposée (paniers solidaires, vente directe en marché ou en boutique), et certains s'engagent même dans l'accueil de porteurs de projet agricole, de transformation ou des activités logistiques (offre de prestation de conditionnement et de préparation de commande pour des producteurs locaux par exemple).

Finalement, cette **démarche incrémentale innovante** au cœur des Jardins de Cocagne aboutit à la définition de **l'accès à une alimentation de qualité pour tous**

comme enjeu central de ces structures. Des activités multipartenaires se développent : paniers solidaires ; dons ; animations en écoles, en centres sociaux ; jardins en centres pénitentiaires, en pied d'immeubles ; ou encore, partenariat avec Pôle Emploi. Si la crise sanitaire marque une déstabilisation forte sur ce volet précarité alimentaire, déséquilibrant considérablement la balance offre/demande, elle est aussi une nouvelle étape d'évolution des Jardins. Une nouvelle couche d'activités apparaît, par exemple à travers des Tiers-lieux alimentaires, afin de rassembler tant les activités que les personnes. Les innovations au sein des systèmes alimentaires, les liens avec les différents acteurs du territoire et l'ancrage solide de ces structures leur donnent une légitimité indéniable pour participer aux **instances de gouvernance** des Projets Alimentaires Territoriaux.

- ***Des PAT structurés par des collectivités : les défis liés à la dimension systémique intrinsèque à l'alimentation***

Les PAT étudiés couvrent une diversité de situations géographiques et démographiques. Tous se rejoignent dans **une vision systémique** selon la catégorisation fournie par le Projet Frugal : ils accordent une place importante tant à l'amont qu'à l'aval des systèmes alimentaires, donnant ainsi une place importante à la société civile. En outre, leurs trajectoires sont souvent semblables. Si la structuration est récente, elle ne demeure pas moins le résultat de processus longs et réfléchis. Ainsi, c'est souvent par la problématique de la restauration collective que les collectivités entament des travaux réflexifs sur les enjeux alimentaires.

Cette entrée initiale est principalement dictée par les **compétences légales des collectivités**, la restauration collective demeurant dans leur champ d'action. De plus, grâce à la mise en lien de territoires complémentaires, les communautés de communes, souvent porteuses des PAT, s'offrent comme des opportunités d'émergence de projets collectifs. Néanmoins, l'alimentation locale, à l'image du fonctionnement des systèmes alimentaires, nécessite une approche globale et transversale. Or, les compétences locales sont souvent segmentées et la coordination fait souvent défaut. Ainsi, les rôles d'agrégateurs des acteurs et de facilitation des projets de ces porteurs de PAT sont à relativiser à la lumière des freins internes souvent constatés. Cela conduit à un sous-investissement sur certaines thématiques comme l'évolution de pratiques agricoles ou encore la dimension sociale de l'alimentation.

Tout au long de la vie d'un PAT, de son émergence à son institutionnalisation, les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pourraient intervenir. En travaillant sur des sujets variés, à toutes les étapes du système alimentaire, elles se relèvent être complémentaires et se coordonnent facilement. En outre, par leur insertion régulière dans des réseaux propres, elles jouent **un rôle de passerelle** entre les différents PAT.

- **SIAE et PAT systémiques : relations partenariales mais complexes.**

Les SIAE multiplient les atouts utiles pour contribuer à la structuration d'un PAT systémique : elles interagissent avec une pluralité d'acteurs différents, elles construisent des partenariats solides et multi-échelles, elles parviennent à gérer des rythmes et problèmes différents. Particulièrement, les Jardins de Cocagne se construisent progressivement comme **interface entre sphère agricole et sphère sociale**. En effet, ils permettent de réaliser une médiation essentielle entre ces deux « mondes » qui ne se connaissent pas. Des conditions doivent être réunies pour concrétiser cette fonction d'interface. Tout d'abord, il doit exister conjointement un PAT systémique, qui pourra donc accueillir la dimension sociale de l'alimentation, et des Jardins de Cocagne multi-activités afin de proposer des fonctions autres que simplement productives. Ensuite, il convient de construire des réseaux solides en s'appuyant sur les acquis des Jardins sur ces aspects-là. La création d'un écosystème vivant et adaptable alloue une inscription sur le long terme des stratégies. Enfin, les Jardins proposent des lieux d'expérimentations physiques qui constituent autant d'espaces à mobiliser pour concrétiser les convergences.

Un autre point essentiel dans la constitution de partenariats entre Jardins et collectivité est l'**harmonisation des échelles de temps**. En effet, si les SIAE sont principalement caractérisées par leur réactivité et actions de court terme, les collectivités sont inscrites dans la durée et envisagent des plans à moyen voire long terme. Il est alors nécessaire de trouver un calendrier commun, de se comprendre et de s'appréhender mutuellement. Cela passe notamment par une connaissance fine du millefeuille des collectivités. Enfin, le portage politique étant central car conditionnant les orientations du PAT, il doit être systémique tant dans les thématiques abordées que dans les actions. Par exemple, la diversification des débouchés est essentielle à promouvoir pour diminuer les vulnérabilités des Jardins.

- **Perspectives et axes stratégiques**

Les Jardins de Cocagne multiplient les qualités pour promouvoir un PAT systémique par le biais notamment de la dimension sociale. Premièrement, et comme mentionné auparavant, ils proposent **des lieux physiques utiles** pour expérimenter mais également ancrer et démontrer les avancées du PAT. Deuxièmement, ils **garantissent la constitution de partenariats solides** entre les différents maillons des systèmes alimentaires. Troisièmement, la collectivité peut s'appuyer sur **les compétences en animation** des membres des Jardins pour réaliser des enquêtes ou encore des actions concrètes de sensibilisation. Quatrièmement, **l'agrégation des activités des Jardins** permet de produire en biologique mais non uniquement sous forme de paniers, diversifiant de fait tant les débouchés que les procédés. Enfin, et de façon transversale, les Jardins ouvrent **vers le social et l'emploi**, accompagnant également l'évolution des métiers agricoles et de l'alimentation.

Ces cinq axes stratégiques sont à développer pour renforcer et stabiliser les liens entre collectivités porteuses de PAT et Jardins de Cocagne. Des pistes d'actions à entreprendre sont ensuite identifiées dont des échanges d'expériences, des formations sur les compétences légales des collectivités ou encore la mise en place de groupes de travail mixtes. Les enjeux sont multiples et les collaborations entre porteurs de PAT et Jardins de Cocagne constituent une voie essentielle vers une approche systémique et locale des systèmes alimentaires.

